

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
COMMUNE DE VILLAR D'ARENE



Arrêté portant réglementation de la police de circulation sur la commune

LE MAIRE DE VILLAR D'ARENE

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté 17/2020 portant élection de Monsieur GONNET Michel, premier adjoint et portant délégation de fonction en date du 04 juin 2020 ;

Vu la demande de la société BIASINI SAE représentée par Monsieur ANDRE, 7 rue Eugène Ravanat – 38321 EYBENS, 04 76 25 71 02 ;

Considérant les travaux : dévoiement réseaux électriques poste – Isère Aménagement au Col du Lautaret - Villar d'Arène qui auront lieu à partir du 15 avril 2024 pour une durée de 30 jours calendaires ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique ;

Considérant l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : A partir du 15 avril 2024 pendant une durée de 30 jours calendaires, le stationnement des véhicules légers et poids lourd sera interdit sur les lieux du chantier.

Article 2 : Le chantier devra être signalé de façon visible. La signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et déposée par le demandeur.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Villar d'Arène

Article 4 : BIASINI SAE représentée par Monsieur ANDRE, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Grave, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Villar d'Arène,
Le 18 mars 2024

Le 1^{er} adjoint,
Michel GONNET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Marseille ou d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire de Villar d'Arène.